

Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous

■ Session du 12 décembre 2016

■ Avis présenté par Monsieur Bernard HERVAULT au nom de la Commission « Santé – Social »

Entendues les interventions de MM. Bernard HERVAULT (CFTC), Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Mmes Bernadette GUIHAL (CFDT), Catherine PARIS (CGT), MM. René PAVAGEAU (CRSA), Claude LEVOYER (Associations caritatives), Philippe AUDIC (personnalité qualifiée), Benoît CAILLIAU (Président du CESER),

Entendue l'intervention de M. Maurice PERRION, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement »,

Entendue l'intervention de Mme Catherine DEROCHE, Vice-Présidente déléguée à la Santé de la commission « Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement »

81 votants. Adopté par 76 voix pour, 5 abstentions.

Le Plan régional d'accès à la santé s'articule à travers quinze mesures dont les objectifs consistent à :

- 1/ Renforcer l'offre de santé dans les territoires les plus menacés ;
- 2/ Accompagner les décideurs et les professionnels pour mieux anticiper l'avenir.

Le diagnostic sur lequel s'appuie ce plan prend en compte la conjugaison d'un certain nombre de phénomènes sensibles dans notre région et bien identifiés par le CESER :

- Forte natalité ;
- Vieillesse de la population ;
- Non-remplacement des professionnels de santé ;
- Augmentation des inégalités de répartition géographique des professionnels de santé (zones blanches) ;
- Renoncement croissant aux soins ;
- Prise en compte des nouvelles aspirations des jeunes médecins généralistes ;
- Prise en compte également des évolutions technologiques ;
- Constat de l'insuffisance des politiques de prévention en santé.

Dans ce contexte, la Région réaffirme sa vocation d'accompagnement et de travail en transversalité avec de multiples acteurs, et en particulier en partenariat avec l'ARS.

Les quinze mesures proposées sont complètes. Elles abordent toutes les thématiques sur lesquelles le CESER s'est penché. Elles visent à apporter des réponses au diagnostic partagé. Ce plan est synthétique. Il est facile à appréhender et donc opérationnel.

Au sujet de la mesure n°7 qui est intitulée : « Par le soutien à la prévention et à l'éducation à la santé », une demande de précisions sur la nature des « opérateurs » est posée. Il a été répondu qu'il s'agissait en fait de l'Institut régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et de l'Association des pôles et maisons de santé libéraux (APMSL). Il semble tout de même qu'ils devraient d'ores et déjà être clairement identifiés dans le plan.

Si le plan insiste sur le constat de l'insuffisance des politiques de prévention en santé, il omet en revanche d'évoquer leur nécessaire évaluation.

Le plan n'est pas suffisamment explicite au sujet de l'implication des usagers et de tous les acteurs, qui doivent être associés à la déclinaison de ce plan et notamment aux décisions d'implantation des maisons de santé.

Il serait souhaitable d'insérer un volet « réflexion éthique » au sein de la mesure 15.

La politique des formations sanitaires et sociales de la Région doit ressortir de façon plus claire, et plus explicite dans ce plan.

Il est souvent fait allusion au Gérontopôle au sein de ce plan. Il serait souhaitable de redéfinir et de faire connaître ses missions de la façon la plus concrète possible. Le CESER s'interroge également sur les moyens qui lui sont accordés.

Des informations sont souhaitées au sujet du financement de ce plan sur la mandature (1,7M€ annoncés dans le budget prévisionnel de 2017). Il serait en outre intéressant d'avoir une vision pluriannuelle.

Enfin, de manière plus générale, le CESER s'interroge sur le « pour tous » dans l'intitulé du Plan. La Région peut effectivement agir « partout » au titre de sa compétence d'aménagement du territoire. Cependant, la santé « pour tous » ne relève pas que de l'offre, mais aussi de la capacité, notamment financière, d'accéder aux soins. Ces politiques relèvent de la solidarité nationale.